



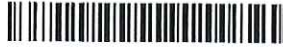
Direction Générale des Services

DGA-Aménagement du territoire
Pôle Solidarités Territoriales / DUIFP

Dossier suivi par : Marielle Chapel
Références : D16-007129
T : 04.67.67.67.95
F : 04.67.67.59.28
E : mchapel@herault.fr



Montpellier, le 12 OCT. 2016



AT/41 000

MONSIEUR YANN LIOPIS
MAIRE DE MONTAGNAC
HOTEL DE VILLE
9 PLACE EMILE COMBES
34530 MONTAGNAC

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, par courrier en date du 1^{er} septembre 2016, vous avez sollicité les observations du Conseil départemental de l'Hérault sur le projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune. Le projet de modification porte sur la création d'un sous-secteur urbain UDb de 0,69 ha, sis sur le site de l'ancienne distillerie, afin de permettre la réalisation d'un programme de 45 logements locatifs sociaux

Après analyse des documents reçus, je porte à votre connaissance les observations suivantes :

- la desserte des logements est prévue sur une voie communale en embranchement sur le giratoire existant de la RD161. Bien que ce projet n'impacte pas directement la RD161, je vous invite à contacter l'agence technique départementale de Pézenas. Monsieur Frédéric Jauch est votre interlocuteur pour tout projet en lien avec les RD tel que la création de nouveaux accès ou la modification des conditions d'utilisation d'accès existants.

Par ailleurs, le Conseil départemental souscrit à ce projet de logements qui confortera les efforts de la commune pour respecter ses obligations en matière de production de logements sociaux lui permettant de répondre au mieux à la demande du territoire.

Pour conclure, au vu des éléments contenus dans le dossier, **j'émet un avis favorable** sur le projet de modification n°3 du PLU de votre commune sous réserve que soient prises en compte les observations du Département dans le domaine de ses compétences.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Président et par délégation,
la Directrice du Pôle des solidarités territoriales


Karine Soulé